

Commune de Lurcy

Procès verbal du conseil municipal

Séance du mercredi 12 octobre 2022 à 19h

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué le 5 octobre, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8    votants : 10

Présents : N.Bisignano, B.Denis, P.Eckert, C.Fontan-Dubourg, N.Di Nucci, L.Dulac, JM Pramayon, M.Villuendas.

Excusés : C.Schneider (pouvoir à M.Villuendas), C.Cordier (pouvoir à P.Eckert).

Absent : F.Duret

Secrétaire de séance : Myriam Villuendas

La séance du Conseil commence à 19h03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des personnes excusées et des pouvoirs.

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente.
- Délibère à l'unanimité pour l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 et autorise madame le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement, celle-ci précise que cette nouvelle norme s'appliquera au budget principal et au budget annexe.
- Délibère à l'unanimité pour fixer le nouveau tarif du site cinéraire du cimetière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit : 450€ pour 15 ans et 900€ pour 30 ans pour une case du columbarium, 50€ pour la taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir.
- Délibère à l'unanimité pour fixer le nouveau tarif des concessions du cimetière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit : 180€ pour 15 ans et 250€ pour 30 ans pour 2m<sup>2</sup>.
- Entend les informations de la commission des bâtiments concernant les devis de remplacement de la rampe d'accès PMR de l'église et décide de reporter sa décision pour demander un nouveau devis complémentaire.
- Délibère à 9 voix pour et un contre (N.Di Nucci) pour confier la vente de la ferme Jomet à l'Agence Horizon Immobilier en la personne de Nicolas Mock en mandat exclusif à 4% pour 3 mois avec les missions suivantes :
  - trouver le meilleur acquéreur possible tout en s'assurant la solvabilité de celui-ci.
  - accompagner chaque acheteur dans le processus d'achat, tout comme dans son processus de chiffrage et de réhabilitation des bâtiments.
  - lien privilégié entre le vendeur et l'acquéreur de manière à ce que l'information soit la plus claire possible avec un maximum de transparence.
  - Suivi des dossiers avec retour régulier à la mairie sur l'avancement de la commercialisation de chaque lot dans leur commercialisation (retour par mail ou SMS)
  - remise des clés et accompagnement jusqu' à la vente finale .

Support de commercialisation et stratégie marketing, commercialisation en 3 étapes:

1/ Diffusion dans un premier temps sur les réseaux sociaux

2/ mailling de vente privée envoyée à une base de fichier clients d'environ 6000 clients actifs (Une fiche technique leur est directement envoyée avec un reportage photo et un descriptif très détaillé).

3/UneParution de l'annonce sur tous les supports officiels nationaux et régionaux (Au total 40 sites immobiliers).

Le conseil Municipal précise que suite à cette période de mandat exclusif et en cas de non vente des biens, des mandats simples pourront être confiés à plusieurs agences.

- entend lecture du rapport annuel d'activités 2021 de la CCVSC.
- entend lecture du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de la CCVSC.
- **entend les informations suivantes :**
  - Madame de Maire a désigné par arrêté et avec son accord Nicolas Di Nucci comme correspondant incendie et secours, suite à la loi 2021-1520 de 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et avec obligation de le faire avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.
  - entend la lecture d'un mail d'un administré demandant l'extinction des candélabres entre 22h et 5h du matin. Le conseil décide de rechercher le dossier réalisé par le Syndicat d'électricité à la demande de la commune concernant l'étude de l'extinction des lumières de Lurcy afin d'expliquer pourquoi le Conseil municipal n'a pas pu retenir cette option.
  - Madame le Maire informe qu'elle a mis une option d'abaissement de l'emprunt initialement prévu pour la réhabilitation de la ferme Jomet à 1,5 millions d'euros pour un emprunt à 250 000€, destinés à l'aménagement de la voirie et la restauration du pigeonnier.
  - Madame le maire informe qu'elle a rencontré à sa demande le trésorier de la commune afin d'avoir plus d'explications sur l'augmentation importante de la taxe foncière. Elle invite les membres du Conseil qui auraient des demandes à ce sujet à orienter les personnes vers elles. Elle se charge de transmettre aux administrés qui le souhaiteraient les explications reçues.
  - Entend un rapide compte rendu des commissions intercommunales.
  - Entend Laetitia DULAC faire une proposition pour candidater à un atelier « Mobilisation » pour les personnes âgées.
  - Entend Laetitia DULAC faire une présentation de l'atelier culinaire dispensé par la croix Rouge à Montmerle-Saône.
  - entend l'information de la présence d'un nid de poule au croisement de la départementale et de l'allée du château et le nid a été bouché par la suite. Il est précisé que les travaux de remise en état de la rd88d menant au village n'ont pas été faits comme il avait été convenu par le département et que les fossés sont mal entretenus sur cette portion de route.

Clôture de la séance à 22 h 50.

Le Maire,

Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,

Myriam VILLUENDAS

